



CONFORMITY ASSESSMENT BODY

EIDAS

TRUST SERVICE PROVIDERS

ISO 27001

LA ISO 27001

LI ISO 27001

RM ISO 27005

# YOUSIGN

34 RUE MALFILATRE 14000 CAEN

Délivre les services de confiance :

Création d'horodatages électroniques qualifiés

conformes au

**Règlement européen 910/2014 du parlement européen et du conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS).**

Ce certificat est enregistré sous le numéro : **Certificat LSTI N° 11125-1382-V1.0.**

Les services et les certificats certifiés conformes sont publiés sur le site internet LSTI: [www.lsti-certification.fr](http://www.lsti-certification.fr).

Le 27/06/2019

**Signé avec un certificat électronique qualifié**

Armelle TROTIN

Présidente LSTI

**cofrac**



ACCREDITATION  
COFRAC  
N° 5-0546

CERTIFICATION PORTÉE  
DE PRODUITS DISPONIBLE SUR  
ET SERVICES [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

*Les attestations de qualification/conformité sont émises conformément aux règles générales de la qualification des PSCo décrites dans le règlement en vigueur.*

*LSTI est habilité par l'ANSSI au sens du décret 2010-112 du 2 février 2010 par décision N° 3443/ANSSI/SDE/PSS/BQA du 26 août 2016.*

*La validité du présent certificat peut être vérifiée auprès de LSTI*

Page N°1/2



## **Annexe 1 Schéma de certification**

LSTI est accrédité par le Cofrac sous le numéro n°4-0063 selon la norme NF EN ISO 17021-1, sous le n° 5-0546 selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 :2012 et sous le numéro n° 4-0091 selon la norme NF EN ISO/CEI 17024 et selon les règles d'application du Cofrac pour les portées précises disponibles sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr). Les certificats de conformité sont émis conformément aux règles générales de la certification des Prestataires de services de confiance (PSC) décrites dans le document **LSTI Q053 V3.0**.

### **Contexte réglementaire**

La certification de conformité est émise dans le cadre du règlement européen 910/2014 du parlement européen et du conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS) et ses actes d'exécution.

### **Exigences**

**Les exigences de conformité sont décrites dans les documents suivants :**

*EN 319 401 V2.1.1: Signatures électroniques et infrastructures (ESI) - Exigences de politique générale des prestataires de service de confiance.*

*EN 319 403 V2.2.2 : Signatures électroniques et infrastructures (ESI) - Exigences pour les organismes d'évaluation de la conformité qui évaluent les prestataires de services de confiance.*

*[5] Services d'horodatage électronique qualifiés – Critères d'évaluation de la conformité eIDAS au règlement eIDAS, version en vigueur - téléchargeable sur [www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr)*

*EN 319 421 V1.1.1 : Signatures électroniques et infrastructures (ESI) - Exigences de sécurité et de politique des prestataires de service de confiance délivrant des horodatages*

**La conformité aux textes cités ci-dessus vaut présomption de conformité aux exigences correspondantes du règlement européen 910/2014 :**

*Prestataires de services de confiance qualifiés (articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 5(1), 13(2), 15, 19(1), 19(2), 24(2).a à.g, 24(2).j).*

*Services d'horodatage électronique qualifiés (articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 24(2).e, 24(2).h et i, 42(1).a à .c)*

### **Résultats de l'évaluation de conformité**

Les services et les certificats électroniques délivrés par YOUSIGN sont listés sur le site LSTI et sont déclarés conformément aux exigences listées ci-dessus, en fonction du niveau du service.

Les exigences de la certification décrites dans le schéma de certification sont respectées par YOUSIGN.